

## **SEANCE DU 3 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre à vingt-heures trente le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Pascal SUARD.

**Présents** : Mrs. SUARD, LAGNEAU, CHAPERON, SUCAUD, BRIERE, HAIMET,  
Mme PINGAULT, CHEMIN, RETAILLÉ F., RETAILLÉ C.

**Absent** : Mr. BLANVILLAIN.

Mme PINGAULT a été désigné secrétaire.

### **ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SAEP DU PERCHER**

Le conseil municipal émet un avis favorable

### **AVANCEMENT PROJET BATIMENT**

Le permis de construire a été déposé .

En principe , le délai favorable est prévu pour le mois de Novembre .

### **DEVIS RADAR**

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la somme de 3800 € HT.

Suite à l'aménagement du Bourg ,il est demandé par Mr BRIERE que soit précisé par écrit que l'on puisse couper la route pour aller au cimetière sans risquer d'être verbaliser par les gendarmes.

### **ESPACES VERTS**

Le contrat de l'entreprise MICHEL se terminant , une nouvelle consultation d'entreprises pour les espaces vert est prévue .

### **TRAVAUX 2019**

Mr BRIERE annonce que la cloche de l'église ne fonctionne plus depuis cet été

Le conseil municipal émet un avis favorable pour consulter une société spécialisée.

### **CHEMIN DE LA VERGOTIERE**

La buse de ce chemin est écrasée. Ce chemin est communal donc les travaux sont à la charge de la commune. Un devis de 935 € pour remplacement de la buse et empierrage du chemin est présenté au conseil qui donne un avis favorable.

### **REPAS DES ANCIENS**

Après avoir choisi le menu , rendez-vous est donné samedi 27 Octobre pour l'installation des chaises et tables.